



Démission prématurée de l'armée

Par **Westcoast**, le **04/09/2011** à **14:51**

Bonjour,

Actuellement dans la marine depuis 2 ans, je ne supporte plus mon travail.
Je fais de pieds et des mains pour changer de " spécialité " mais en vain....
Je suis initialement liés pour 4 ans.

Est il possible de dénoncer son contrat quitte à rembourser sa formation au prorata ?

Merci

Par **mimi493**, le **04/09/2011** à **14:53**

non, ce n'est pas un contrat de travail donnant droit à démission.
Vous devez avoir l'accord de l'armée pour rompre ce contrat, allez en parler à votre supérieur

Par **Westcoast**, le **04/09/2011** à **15:23**

Merci de cette rapidité.

Cordialement.